

BEATT

à l'attention de Monsieur PANHALEUX

Grande Arche – Paroi Sud

92055 – LA DEFENSE CEDEX

Montmélian,

Le 25 septembre 2017

Objet :

Les Menuires – Télésiège débrayable des Granges – Rapport BEA-TT

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez transmis par courrier en date du 7 juillet 2017, le rapport du BEA-TT relatif à la chute d'un siège vide du télésiège des Granges survenu le 4 avril 2016 sur le domaine skiable des Menuires à Saint-Martin-de-Belleville en Savoie.

Dans ce rapport une des recommandations est adressée à notre société LEITNER concernant le complément à apporter sur la documentation technique annexée à la déclaration de conformité « CE » de conformité du siège SA6H en précisant les amplitudes maximales d'oscillations correspondant à son domaine d'utilisation.

Une mise à jour de cette documentation technique est programmée d'ici la fin de l'année et sera bien entendu portée à la connaissance de notre organisme notifié.

Enfin et en complément, nous vous indiquons que nous avons, sur l'installation concernée, augmenté de manière significative les gabarits disponibles au droit des ouvrages avec une reprise du réglage de la position des passerelles de balanciers, donnant ainsi une marge de sécurité importante entre les oscillations longitudinales calculées et le gabarit disponible.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Denis RIBOT,

Président.

